



AMAP Les Paniers du Chablais
CONTRAT D'ENGAGEMENT : FROMAGE DE CHEVRE

Année 2026

Entre **l'adhérent** : Mme, M. :
 Adresse :
 Tèl : Courriel :

Et le Producteur : **Sylviane & Noémie Collet - GAEC** Le Clos aux Chèvres (415 route Essert-La-Pierre - 74430 Saint-Jean-D'Aulps - tel : 06/27/83/24/79 contact - Noémie Collet <noemie-collet@hotmail.fr>)

Dans ce contrat, il est convenu l'approvisionnement **toutes les 2 semaines** en paniers « produits laitiers de chèvres AB » **pour la période du 13 mars 2026 au 4 décembre 2026. Il n'y aura pas de distribution le vendredi 14 août, le nombre de distribution pour l'année est donc de 19 semaines.** Vous pouvez ouvrir un crédit lait vous permettant un complément de commande ponctuel, que vous pouvez approvisionner par chèque tout au long de l'année.

Cocher le type de paniers désirés et de produits laitiers complémentaires, qui constitueront votre commande toutes les deux semaines :

QUANTITÉ	PRIX UNITÉ	TOTAL POUR 19 DISTRIBUTIONS	TYPE	QUANTITÉ	PRIX UNITÉ	TOTAL POUR 19 DISTRIBUTIONS	TYPE
<input type="checkbox"/> Petit	9,90 €	188,10 €	FROMAGES	<input type="checkbox"/> 2	1,90 €	36,10 €	YAOURTS NATURES
<input type="checkbox"/> Moyen	13,90 €	264,10 €		<input type="checkbox"/> 4	3,75 €	71,25 €	
<input type="checkbox"/> Grand	19 €	361,00 €		<input type="checkbox"/> 6	5,65 €	107,35 €	
			<input type="checkbox"/> Autres € €		
<input type="checkbox"/> 2	2,10 €	39,90 €	FLANS	<input type="checkbox"/> 2	2,00 €	38,00 €	YAOURTS
<input type="checkbox"/> 4	4,20 €	79,80 €		<input type="checkbox"/> 4	3,95 €	75,05 €	Châtaigne,
<input type="checkbox"/> 6	6,30 €	119,70 €		<input type="checkbox"/> 6	5,95 €	113,05 €	framboises,
<input type="checkbox"/> Autres € €		<input type="checkbox"/> Autres € €	myrtille
<input type="checkbox"/> 1 x 200gr	3,95 €	75,05 €	SERAC	<input type="checkbox"/> 4	4,20 €	79,80 €	FAISSELLE
<input type="checkbox"/> 2 x 200gr	7,90 €	150,10 €					
<input type="checkbox"/> Autres € €					
				CREDIT LAIT	 €	
				MONTANT TOTAL	 €	

Le Producteur s'engage :

- à livrer personnellement, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, le panier de produits laitiers de chèvres, de l'Adhérent, produits par ses soins,
- à informer à la demande, sur le lieu de livraison, l'Adhérent sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes,
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement, de l'Adhérent et conforme à la Charte des AMAP,
- à encaisser chaque chèque de paiement en début de mois,
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais".

L'Adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre son panier, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association,
- à accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier,
- à respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais",
- à trouver son remplaçant en cas de départ anticipé (s'il n'y a pas de liste d'attente).
- à remettre à l'association, lors de la contractualisation, les chèques à l'ordre de « Le Clos aux Chèvres » soit :
 - 1 chèque de Euros OU 3 chèques de Euros

En cas de non-respect d'une de ces clauses, l'association décide si le contrat est maintenu ou résilié.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne de la Présidente de l'association.

Signature du producteur

Signature de l'adhérent

A Le.....